

LE PETIT JOURNAL



juillet 2022

HAUDAINVILLE

CONTACT



Mairie d'Haudainville

1 rue de Verdun

55100 Haudainville

Téléphone 03 29 84 62 86

Fax 03 29 83 98 94

Mairie-haudainville@grandverdun.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 9h00 à 11h30 et

14h00 à 17h00

Mercredi 14h00 à 17h00

Vendredi 13h30 à 16h00

Le maire et les adjoints se tiennent à votre disposition le

**1^{er} samedi du mois
de 10 h à 12 h**

ou sur rendez-vous

En dehors des
permanences ci-
dessus et

en cas d'urgence

vous pouvez contacter le Maire
ou les adjoints aux numéros ci-
après :

Patrick Lorans

06. 61.17. 25. 94

Ghislin Lubraniecki

06. 63. 22. 28. 45

Cédric Mailfert

06. 08. 89. 46. 32

Jérôme Martinet

06. 72. 83. 30. 15

LE MOT DU MAIRE

L'environnement économique de plus en plus incertain et le bouleversement climatique déjà bien amorcé doivent nous faire prendre individuellement et collectivement conscience de la portée de nos gestes quotidiens dont on ne mesurait pas toujours les conséquences jusqu'il y a peu. Dans ce contexte, les fortes hausses des coûts de l'énergie et des matériaux auront d'autant plus d'impact sur la gestion communale que les ressources financières ne subissent pas la même évolution.

Face à ce constat, l'équipe municipale recherche d'ores et déjà des sources d'économies sur les charges courantes et parallèlement des revenus complémentaires sécurisés notamment de type locatif.

Nous comptons sur vous pour apporter votre contribution aux évolutions indispensables que réclame notre société.

Bonnes vacances. Bien cordialement

Patrick Lorans, Maire



Mise en alerte sécheresse

La préfecture vient de passer HAUDAINVILLE en alerte sécheresse à compter de lundi 18 juillet. **Les restrictions** d'usage sont à 2 niveaux :

Restriction entre 11h et 18h

Interdiction d'arrosage des pelouses, massifs fleuris, jardins potagers et espaces verts sauf plantations arbustives de moins d'un an.

Restrictions permanentes

Interdiction de remplissage et vidange des piscines privées, lavage des véhicules à domicile, nettoyage des façades et toitures sauf si réalisé par entreprise.

Agenda :

- **CONCOURS DE FLEURISSEMENT ANNULÉ** faute de candidats.

- **27 au 30 août** : Fête patronale de la Saint Symphorien

- **Mercredi 31 août** : Réunion publique d'information sur les travaux rue de Metz et des Ecoles à 20h à la salle polyvalente.

- **Samedi 24 septembre** : 3ème édition de « Venez jouer à Haudainville » à la salle polyvalente 14h à 23h en partenariat avec la ludothèque de Verdun.

- **Jeudi 29 septembre** : la journée des mobilités pour les seniors à la salle polyvalente à partir de 9h. Renseignements et inscriptions auprès de l'ILCG du Verdunois 03-29-83-92-15



ETAT CIVIL

Décès :

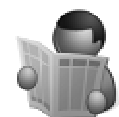
♦ Jean BLANCHET, le 21/06/2022 à Verdun

Mariages:

♦ Luc PILATI et Cécile ASLAN, le 21 mai 2022

♦ Thibaut DURAND et Anaïs CHAUDELET, le 4 juin 2022

♦ Cédric MAILFERT et Xavier FORNARA, le 2 juillet 2022





DELIBERATIONS

☞ Approbation du compte-rendu de la séance du 01 avril 2022

Aucune remarque, ni observation n'est formulée par les membres du conseil et Monsieur le Maire propose d'approuver ce compte-rendu.

Le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents.

☞ Cession bail de chasse du canton du Chiffour

Le bail de chasse concernant le canton du Chiffour pour une superficie de 28 ha 83 75 ca sur le territoire d'Haudainville est transféré à Monsieur MAILLARD Jordan

☞ Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'attribution des demandes de subventions reçues à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer les subventions suivantes :

Souvenir Français	50 €	SLC LaBeholle	1100 €
ADMR	1000 €	APF France Handicap	150 €
Club VTT Saint-Symphorien	100 €		

Questions diverses

Organisation de la tenue des bureaux de vote pour les élections législatives ;

Point sur la passerelle entre Haudainville et Belleray : le conseil confirme la position prise le 21 mai 2022 d'une participation à hauteur de 5000 €.

La Région Grand Est nous informe que la demande de subvention européenne au titre du Programme de développement rural Lorraine 2014-2022 dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux services de base en milieu rural – FEADER relance » concernant l'aménagement d'un terrain de pétanque et table de ping-pong ainsi que reprise du revêtement de la place aux monuments aux morts a été sélectionné.

Dans le cadre de l'opération « ma fameuse idée » organisée par le Département, un projet d'un belvédère a été déposé par Monsieur JADOT. Le portage et le coût sont en cours d'étude.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 6 juillet 2022

DELIBERATIONS



☞ Approbation du compte-rendu de la séance du 20 mai 2022

☞ Participation au financement de la passerelle entre Belleray et Haudainville

Monsieur Régis BROCARD, Maire de Belleray, présente le plan prévisionnel de financement concernant la passerelle entre Belleray et Haudainville.

Après échanges, le Conseil Municipal ne se prononcera sur le financement de la passerelle qu'en possession des éléments suivants :

- Confirmation de la couverture par l'assurance des dégâts suite à des crues ;
- L'établissement d'une convention entre Belleray, Haudainville et la CAGV précisant les obligations de chaque partie notamment en matière de responsabilité et d'entretien ;
- Le plan de financement définitif intégrant l'aménagement et la sécurisation des accès ;
- Les autorisations attestant de la conformité de la passerelle aux différentes réglementations (natura 2000, accessibilité PRM...).

🔗 Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUIH) de la CA du Grand Verdun – Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

La CA du Grand Verdun a prescrit l'élaboration d'un PLUIH le 23 juin 2015.

L'article L. 151-2 du code de l'urbanisme dispose que le PLUI comporte un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Selon l'article L. 151.5 du code de l'urbanisme, le PADD définit :

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat (...) retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme : « Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article [L. 151-5](#), au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme ».

Monsieur le Maire expose alors les différentes orientations du projet de PADD :

- ◆ Considérer la multiplicité des patrimoines et les préserver
- ◆ Définir les objectifs de développement de l'habitat en s'appuyant sur une organisation territoriale affirmée
- ◆ Affirmer les dynamiques économiques du territoire
- ◆ Développer un réseau de transports diversifié et efficient
- ◆ Protéger le territoire et ses habitants

🔗 Convention d'une mise à disposition de la salle polyvalente avec Transversales

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de rédiger une convention de mise à disposition de la salle polyvalente avec Transversales lors de réunions, manifestations ou spectacles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à rédiger et à signer la présente convention.

🔗 Avenant N°1 à la convention d'adhésion au SMIAU

Suite au désengagement de l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) a créé par délibération en date du 5 mai 2015 un service commun mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) comme le permet l'alinéa 1 de l'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise : « En dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres peuvent se doter de services communs ».

Ce service commun ne constitue pas un transfert de compétence, il ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes, qui restent de son seul ressort.

Ainsi une première convention a été élaborée et validée le 29 mai 2015 en Conseil municipal.

Après plusieurs années d'exercice et comme prévu à l'article 9 de ladite convention, celle-ci doit aujourd'hui faire l'objet d'ajustement notamment en vue d'améliorer le fonctionnement et les échanges d'informations entre le SMIAU et les communes adhérentes.

Suite à une réunion d'échanges entre toutes parties prenantes le 5 mai 2022 en Mairie de Thierville sur Meuse, l'ensemble des ajustements ont été débattus et validés à l'unanimité. Ils ont été synthétisés dans l'avenant N°1 à la convention initiale joint à la présente délibération.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- d'acter les ajustements,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant N°1 ci-annexé, qui précise notamment les modalités de fonctionnement, les rôles et obligations respectifs de la CAGV et de la commune.

Questions diverses

- 🔗 Présentation des devis concernant le projet de Belvédère de « ma fameuse idée » ;
- 🔗 Projet photovoltaïque sur le territoire communal en cours – prise de rendez-vous avec les entreprises en septembre ;
- 🔗 Dates des prochains conseils municipaux : 09 septembre, 21 octobre et le 9 décembre.

Sortie nature

Sur la proposition de la commune, le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) est venu animer une sortie nature à la découverte des oiseaux de prairie le samedi 4 juin 2022.

Les 9 participants, accompagnés de Laurie, l'animatrice du CPIE, ont effectué un parcours de 4 km au départ de la mairie.

Au programme : nous avons appris à différencier les hirondelles de fenêtre et celles de cheminée dans la rue Grande, nous avons observé des bergeronnettes grises et des verdiers d'Europe près du cimetière. Certains ont même pu apercevoir un martin pêcheur au bord de la Meuse, et nous avons terminé la sortie les yeux fixés sur un milan noir.



Tous ces oiseaux vivent les uns près des autres mais ne se rencontrent presque jamais : chacun s'est adapté à un milieu donné (agglomération, prairie humide, berges...), et n'en sort que très rarement. Notre commune a la chance de rassembler tous ces milieux et d'abriter une biodiversité d'une grande richesse.

Une réflexion devrait être menée avec le CPIE pour protéger la biodiversité par le développement de trames bleues et vertes sur le territoire de la commune. Et d'autres sorties nature seront proposées à l'avenir autour d'autres thématiques.

Vide-grenier du 8 mai

Pour son vingtième anniversaire et après deux ans d'interruption, le vide-grenier d'Haudainville a pu être organisé le 8 mai dernier par quelques bénévoles et élus de la Commune.

Pour cette reprise, ce sont 88 exposants qui se sont répartis 585 m de trottoirs pour le plus grand bonheur des chineurs venus en nombre tout au long de la journée.

La restauration et la buvette ont été tenues par les Petits Anons qui œuvrent pour l'école Edgar GASCON.

L'exposition « radio et téléphone de grand papa » était proposée par les bénévoles de l'association REF55 (Réseau des Émetteurs Français) de Verdun. 200 personnes l'ont visitée et certaines ont pu être initiées au morse.

Ce fut une belle journée pour tous.



Fraude à la carte bancaire

Les paiements par carte bancaire sont parmi les plus sûrs, à la fois pour le commerçant et pour le client.

L'Observatoire de la sécurité des moyens de paiements (OSMP) a d'ailleurs publié en février 2022 des chiffres qui attestent d'une chute significative du nombre de fraudes à la carte bancaire.

La double authentification, obligatoire depuis octobre 2021, a sans doute contribué au renforcement de la sécurité de ce moyen de paiement, mais les cybermalveillants font preuve d'une imagination débordante. Ainsi, se faire passer pour un conseiller bancaire pour récupérer le code SMS que vous venez de recevoir en prétextant une escroquerie en cours, est une supercherie toujours d'actualité.

Mais le risque d'escroquerie est toujours bien présent et les organismes bancaires **pas toujours enclin à indemniser les victimes**, évoquant des **négligences** ou des **oppositions tardives**.



La Gendarmerie de la Meuse vous recommande ces règles d'or pour éviter le pire :



- **Conservez votre carte en sécurité.** (les banques évoquent souvent la négligence par ce motif)
- Gardez votre **code confidentiel secret**. Si vous le communiquez, assurez vous au préalable que la personne est bien digne de confiance.
- Restez **vigilant quand vous utilisez votre carte**, notamment lors de la **composition de votre code secret**.
- **Ne communiquez pas les données de votre carte** sans vous être assuré de la légitimité du demandeur (préférez un dialogue à partir de vos espaces personnels plutôt que de répondre à des mails ou sms).
- Faites **immédiatement opposition** en cas de perte ou de vol.
- **Consultez régulièrement vos comptes**.
- **Signalez rapidement toute anomalie**.

PERCEV@L

Une plateforme de signalement dédiée :

Depuis 2018, la plateforme « Percev@l » permet aux victimes un signalement par internet, rapide et simplifié, qui facilite le dépôt de plainte et le rapprochement judiciaire.

Toutefois, pour effectuer ce signalement vous devez :

- Certifier que vous êtes toujours en possession de votre carte bancaire,
- ne pas être à l'origine de l'achat,
- avoir fait opposition auprès de votre banque.

Actualités:

• Les vacances approchent, pensez à l'**Opération Tranquillité Vacances**, des patrouilles vérifieront régulièrement l'intégrité de votre résidence ou de votre entreprise durant votre absence.
(formulaire en cliquant sur  sous ce message)

• Retrouvez nous à **Mad'in Mouv**, les 2 et 3 juillet à Madine (stand et démonstration de notre équipe cynophile)



GEND 20.24

Pour toute urgence composez le 17
(ne pas répondre à ce présent message de prévention)

Assemblée générale du SLC la Béholle

Le SLC La Béholle s'est réuni en Assemblée Générale à la Salle des fêtes le 23 juin dernier. Les membres du Conseil d'Administration ont été présentés, à savoir : Annick DUR Présidente, Jérôme MARTINET secrétaire, Amélie PICARD trésorière, Karine JEANNESSON, responsable de la section danse, Pierre ROUSSEL, responsable de la section peinture, Yvan DUR, responsable de la section Théâtre, Joël PETITJEAN responsable de la section tennis de table et Béatrice CORNELISE, responsable de la section loisirs créatifs. La présidente a tenu également à présenter les animateurs, tous bénévoles de chaque section et les a remerciés pour leur investissement dans leurs actions tant quantitatives que qualitatives : Béatrice CORNELISE pour la section loisirs créatifs, Guylaine PETITJEAN, metteuse en scène pour le théâtre adultes, Amélie PICARD, metteuse en scène des enfants et adolescents, Émilie PARMENTIER pour la danse, Jean-Pierre de la Faye pour la peinture et Joël PETITJEAN pour le tennis de table. Elle a également remercié Louis KUTSCHRUITER vérificateur aux comptes. Le SLC planche sur la reprise d'activités au sein de la section Club de l'amitié sous des formes différentes. L'équipe reste à votre disposition pour toutes propositions ou suggestions. Dans son bilan moral, la présidente indique qu'elle aimerait que les différentes sections mutualisent leurs compétences (décors de théâtre en peinture, créations de costumes...).



Suite à l'élection des responsables de section, Guylaine PETITJEAN prend la tête de la section théâtre et Jérôme MARTINET, la section vie du village. Les autres responsables restent à leur poste.

ON VA SE RETROUVER !

Pour donner envie de se rencontrer à nouveau, La Béholle proposera, dès la rentrée, des activités temporaires. Pour pallier la difficulté des bénévoles-encadrants à s'engager sur du long terme, il sera possible de se retrouver autour d'une activité selon un rythme et un lieu à définir : une activité de 2

heures une seule fois dans l'année à l'extérieur, une activité mensuelle d'une heure pendant un trimestre, etc. tout est à construire !

Vous aimez les casseroles ? venez proposer une recette à la Béholle

Vous aimez les boussolles ? venez proposer un parcours d'orientation à la Béholle

Vous aimez Claude Chabrol ? venez proposer une discussion autour du cinéma à la Béholle

Vous aimez la bricole ? venez montrer ce que l'on peut faire avec un pistolet à colle à la Béholle

Vous aimez l'espagnol ? les bestioles ? Marcel Pagnol ? vous l'avez compris, on a besoin de bénévole à la Béholle !

Si chacun propose une activité d'une seule petite heure sur l'année, le pari est gagné ! Engagez-vous, venez partager votre passe-temps favori, on a tous besoin de tous !

Contactez le bureau par mail au slc.labeholle@gmail.com, par un mot sympa dans une boîte aux lettres de la Mairie, par un petit coup de fil au 06-62-57-58-39

Sauvons nos arbres

La commune a fait planter des arbres sur différents secteurs de la communes.

Avec les fortes chaleurs estivales, si on ne les arrose pas, ils ne survivront pas. Quelques bénévoles ont accepté de le faire en urgence mais cela ne suffira pas. Alors si vous avez un nouvel arbre devant chez vous, n'attendez pas que quelqu'un vienne l'arroser, vous pouvez le faire. Il vous en remerciera plus tard avec son ombre.

L'employé communal d'Haudainville n'a pas le temps de le faire, il n'est présent que les mercredis et il a d'autres urgences à traiter.

Un conseil pour les arroser : faire cela en fin de journée avec un minimum de 10 litres par arbre.



14 juillet républicain

Cette année, nous avons pu renouer avec la tradition en proposant aux habitants des animations nombreuses et variées pour notre fête nationale :

Le concours de pêche qui a été organisé par Frédéric CHAUDELET et les membres de la société de chasse du Déramé avec le soutien financier de la Mairie. Une dizaine d'adultes et une vingtaine d'enfants ont pu démontrer leurs talents de pêcheur dès potron-minet.

Le verre de l'amitié et le repas républicain ont été initiés par la municipalité avec l'aide de l'association les Petits Anons et de son président Yannick LE PERU et des membres de la commission Vie du village. Les participants au repas, une centaine, ont confectionné diverses salades et desserts pour le plus grand bonheur des grands et des petits. La viande a été offerte par la Mairie et cuite au barbecue par Bernard PICARD et son équipe.

Des jeux et un parcours gonflable étaient à la disposition de tous.

Les festivités se sont achevées par le concert donné par le groupe Collective Groove de Verdun.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les bénévoles des différentes associations et les élus qui ont contribué au succès de cette journée.

Nous vous donnons rendez-vous pour les prochaines manifestations : la fête patronale du 27 au 30 août et l'après-midi jeux de plateau le samedi 24 septembre à la salle polyvalente.



La journée des mobilités pour les seniors : 29 septembre 2022

Avec le temps, les personnes âgées deviennent moins mobiles et se sédentarisent. En réduisant leur déplacement, elles s'isolent davantage et se mettent peu à peu à l'écart de la vie sociale. Or, une personne qui renonce à sa mobilité vieillira moins bien et en moins bonne santé. La mobilité, notamment par les transports collectifs, est un enjeu crucial pour la prévention de l'autonomie.

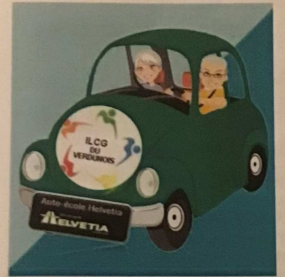
C'est pourquoi le jeudi 29 septembre prochain à la salle polyvalente à partir de 9h00, l'ILCG (Instance Locale de Coordination Gériatologique) en partenariat avec l'auto-école Helvetia et la Commune d'Haudainville organise la journée des mobilités pour les seniors.

Au cours de cette journée, les seniors pourront tester leur vue et leur ouïe (tests réalisés par des professionnels), assister à une remise à niveau du code de la route et même partir au volant d'une voiture auto-école encadrée par un moniteur.

Un espace sera également prévu pour les transports collectifs.

Renseignements auprès de l'ILCG du Verdunois 03-29-83-92-15 ou ilcg.verdun@wanadoo.fr

PRESERVER SA MOBILITE
POUR
PRESERVER SON
AUTONOMIE



HAUDAINVILLE
A LA SALLE
POLYVALENTE
(3 Rue Grande)

LE 29 SEPTEMBRE 2022
A PARTIR DE
9H30

Fête de l'école

Pour clôturer l'année scolaire, les élèves et l'équipe pédagogique de l'école Edgar Gascon ont organisé une marche éco-ludique le 25 juin dernier.

110 marcheurs sont partis de l'école pour une boucle de 5km. Chacun à son rythme a pu profiter de cette ballade ensoleillée et des ateliers qui leur étaient proposés en chemin (parcours pieds nus, jeux en bois,...).

A l'arrivée dans la cour de l'école, tout le monde, promeneurs ou non, a pu admirer les œuvres réalisées par les élèves dans le cadre d'un projet artistique, sous l'œil averti de l'artiste Anna COULET.

La matinée s'est achevée dans un esprit bon enfant autour d'un barbecue organisé par les Petits Anons et chacun a pu se régaler avec les pâtisseries confectionnées par les parents.

Grand merci aux organisateurs et participants pour cette belle journée.



Travaux rues de Metz et des écoles : suite et presque fin...

Armand FALQUE, vice-président de la CAGV délégué aux travaux, et Jérôme CHOLEZ, chargé de mission infrastructures aménagement voirie, sont venus mercredi 13 juillet en Mairie faire le point sur le commencement des travaux devant les membres de la commission communale.

Le retard dans le lancement des travaux est dû à des retours tardifs d'Enedis et surtout Orange pour l'enfouissement des réseaux secs, Orange n'ayant répondu favorablement qu'en juin. De fait, la consultation des entreprises sera lancée lundi 18 juillet.

Une réunion publique d'informations sera organisée mercredi 31 août à 20h à la salle polyvalente en présence de Samuel HAZARD, d'Armand FALQUE et de Jérôme CHOLEZ assistés par le bureau d'étude SAFEGE.

Début des travaux dans la foulée en septembre.

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Lorans Patrick, Maire de la commune.

Rédacteurs : M. Martinet Jérôme – M. Waxweiler Denis.